



Avis de la CRAT relatif au dossier de revitalisation urbaine de Visé-centre à VISE

Conformément à l'article 474 du Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine, l'avis de la Commission régionale d'aménagement du territoire (CRAT) porte sur le dossier de revitalisation urbaine.

1. CONTEXTE DU PROJET

<u>Brève description du projet</u> :	Revitalisation urbaine dont le projet privé vise la construction d'un immeuble de 27 logements, d'une surface commerciale et de 50 emplacements de stationnement privés. Le projet public consiste essentiellement en l'aménagement de 100 emplacements de stationnement public et la rénovation complète de la Place Reine Astrid.
<u>Demande</u> :	Revitalisation urbaine
<u>Localisation</u> :	Au centre de VISE, entre l'avenue Albert Ier et la rue Général Bertrand
<u>Demandeurs</u> :	Ville de VISE, s.a. Horizon Pléiades
<u>Autorité compétente</u> :	Gouvernement wallon
<u>Date de réception du dossier</u> :	12 avril 2012

2. AVIS

La CRAT remet un avis favorable sur le dossier de revitalisation urbaine du Centre à VISE.

La Commission estime que cette nouvelle version du dossier rencontre les critères pour bénéficier d'une telle opération. Elle considère que le présent projet, fruit d'une réflexion globale de la Ville de Visé en matière de gestion des espaces publics et de stationnement, intègre les remarques formulées dans son précédent avis.

La CRAT souligne la volonté de la Ville de requalifier la place Reine Astrid afin de recréer une place publique piétonne et conviviale ainsi que de renforcer l'attractivité et la dynamique du cœur de ville. A cette fin, la CRAT relève l'intégration de ladite place dans le périmètre de revitalisation urbaine.

La Commission tient à souligner la qualité du projet d'aménagement de la place, ainsi que du projet immobilier privé, lequel rencontre l'objectif de logements de qualité au cœur de la ville par, notamment, la prise en compte de mesures en matière de développement durable. Elle apprécie également la connexion piétonne créée entre la rue Général Bertrand et l'avenue Albert 1er.

La CRAT recommande que des contacts soient pris avec la DGO1 afin d'examiner l'éventail des possibilités de subventionnement pour l'aménagement de l'espace public qui est de son ressort.



Pierre GOVAERTS,
Président